



Enjeux :	Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel
Objectifs opérationnels :	Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE TURCKHEIM / WINTZENHEIM DESSERVANT LA CITE SCOLAIRE LAZARD DE SCHWENDI D'INGERSHEIM
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Colmar Agglomération
<u>Localisation du projet :</u>
TURCKHEIM - WINTZENHEIM
<u>Description et objectifs du projet :</u>
Objectif : Colmar Agglomération mène une politique active en faveur du déplacement en mode doux dans le cadre de son schéma directeur des pistes cyclables intercommunales (2020-2026). Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements cyclables existants, notamment pour améliorer l'accès à la cité scolaire Lazard de Schwendi d'Ingersheim. Descriptif technique : Longueur totale : 1.000 m Largeur de la section : 3,00 m Type de revêtement : Enrobé
<u>Public visé :</u>
Habitants des quartiers environnants, cyclistes de loisirs et collégiens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
Date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2024
Date de fin des travaux : 1er trimestre 2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	55 000 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	55 000 €		
Taux :	20%		
Montant :	11 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Participations	Montant HT	Taux	
Colmar Agglomération	30 250 €	55%	
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	11 000 €	20%	
Région Grand Est	13 750 €	25%	
TOTAL PROJET	55 000 €	100%	

ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

- Bilinguisme: Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue;
- Respecter les préconisations techniques nationales et le cahier des charges CeA en matière de conception, pour les projets du schéma des itinéraires cyclables (IC) structurants et à l'interface avec le réseau routier CeA;
- Signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA avant réception définitive des travaux;
- Inscrire le projet dans la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) dans les 3 mois suivant la mise en service du projet. Inscrire, dans cette même base, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens;
- Poser un panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA;
- Communication à assurer de la participation de la CeA;
- La promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'OT de Colmar en lien avec Alsace Destination Tourisme;
- Mise en place d'un fléchage indiquant le collège concerné le plus proche.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par Colmar Agglomération;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du présent projet, notamment la Direction du Bilinguisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet;
- Apporter une assistance technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme) ;
- Intégrer les données géoréférencées fournies dans son observatoire ainsi que les éventuels comptages de fréquentation;
- Apporter des subventions d'investissement au projet d'un montant total maximal de 11.000 € (20% du coût HT) au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :